



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
La Réunion



LIVRET D'ACCUEIL SANITAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU RUISSEAU BLANC



Livret d'accueil sanitaire EEPU RUISSEAU BLANC – 3 chemin C.O. Manes – 97417 LA MONTAGNE Saint-Denis. Ce document regroupe toutes les informations utiles et indispensables, extraites des documents académiques et nationaux.

Mai 2020

Chers élèves, chers parents, chers personnels communaux, chers enseignants,

Je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de cette reprise.

Elle prendra une forme nouvelle mais indispensable au respect des gestes sanitaires en vigueur que nous devons observer, pendant cette crise sans précédent.

C'est pourquoi ce livret vous est remis.

Il est l'outil qui vous permettra de comprendre la nouvelle organisation qui sera mise en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il s'agira avant tout de respecter un contexte sanitaire fait pour protéger les élèves ainsi que les professionnels qui en auront la charge pendant la journée.

L'objectif de cette rentrée est que chaque enfant de l'école se trouve sous une forme de travail scolaire avec un enseignant (physiquement en classe ou bien à la maison en travail à distance).

L'objectif de cette rentrée est bien que l'école permette dans une moindre mesure de retrouver une partie de la vie quotidienne fortement perturbée ces derniers temps.

C'est avec la plus grande bienveillance mais également la plus grande vigilance que tous les professionnels présents au sein de notre école continueront à veiller au bien-être et aux apprentissages des élèves.

C'est parce que l'école est le socle indispensable d'un parcours d'élève riche d'apprentissages et de découverte de sa citoyenneté, que je suis heureuse de vous retrouver pour recommencer ce travail en présentiel tant indispensable à l'épanouissement scolaire.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs en mes salutations les plus respectueuses.

La directrice de l'école.

ECOLE ELEMENTAIRE RUISSEAU BLANC
97 417 LA MONTAGNE
Tél : 0262 23 30 44 - 0262 23 72 98
Courriel : ee.ruisseau@acvrao.reunion.fr

Accueil et sortie des élèves

L'accueil et la sortie échelonnés des élèves se feront le matin et l'après-midi en suivant cette procédure.

Dans le respect des mesures de distanciation sociale, merci de ne pas stationner devant le portail

L'entrée se déroulera dans les conditions suivantes en respectant les horaires déterminés comme suit. Pour le bon déroulement de cet accueil, merci de respecter ces horaires. Pour des raisons de responsabilités mais aussi de garantie de la bonne tenue des gestes barrières les retards ne seront plus tolérés. Merci donc de respecter les horaires et d'éviter les rassemblements devant l'école.

Aucun parent ne sera autorisé à entrer dans l'école. Il faut continuer à privilégier la communication à distance : téléphone et mail ou rendez-vous individuel.

Les entrées, déplacements dans l'école et sorties se feront en ligne en respectant 1 m de distance entre chaque enfant.

Un bureau provisoire sera installé sous le kiosque de 7H50 à 8H30.

Accueil du matin :

8h00 : élèves de CP et CE2 + élèves transportés (bus scolaires)

8h10 : élèves de CE1 et CM1

8H20 : élèves de CM2

Plusieurs accueillants viendront filtrer les entrées et le flux des personnes. Ils seront munis par les services compétents de masques et de gel hydroalcoolique.

Ils accompagneront les élèves directement en classe.

La sortie de l'après-midi :

15h25 : élèves de CP et CE2

15h35 : élèves de CE1 et CM1

15h45 : élèves de CM2

Les élèves transportés (bus scolaire) seront pris en charge par un adulte en attendant le personnel dédié.

Aménagement des salles de classe – Nettoyage/désinfection des locaux - Dimensionnement et équipement des sanitaires

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque école, avec l'appui indispensable de la commune, de l'organiser.

Les agents communaux auront pour tâche de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Capacité d'accueil.

La capacité d'accueil des établissements scolaires, dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des écoles en période de pandémie.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Actions complémentaires :

Le personnel de l'école veillera à :

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

Gestion de la circulation des élèves

Le sens de circulation est défini dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :

- ❖ Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- ❖ Une signalétique facile à comprendre et visible sera installée (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert).
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ L'entrée en classe pourra se faire par plusieurs accès pour réduire les concentrations de flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe, les escaliers et des sanitaires.
- ❖ Les horaires de récréation seront décalés pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et la cour et donc le croisement.



Gestion de la demi-pension

Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.

Il sera réalisé par les agents de la mairie en concertation avec le directeur d'école les tâches suivantes :

- ❖ L'organisation du lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Le nettoyage des tables, des chaises après les repas
- ❖ L'anticipation de la distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ La distribution adaptée des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ L'aération du local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Le rappel oralement des gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Récréation

La récréation sera échelonnée et adaptée pour éviter le croisement des groupes classes. Les parents seront informés des dispositions pratiques pour leur enfant.

L'équipe enseignante et le directeur veilleront aux dispositions suivantes :

- ❖ Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - ❖ Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
 - ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
 - ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs.
 - ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
 - ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations se feront en classe comme temps de repos organisé par l'enseignant.
- Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

Organisation pédagogique hebdomadaire.

Un groupe classe contient maximum 15 élèves.

L'utilisation des salles se fera de sorte que les groupes ne soient pas accolés quand cela est envisageable.

Une fois entré à l'école, l'élève peut la quitter exceptionnellement en cas de motif médical ou par acte préventif de la direction d'école.

Gestion du présentiel et distanciel.

Option 1 :

Si peu d'élèves en présentiel : des groupes sont constitués par niveau ou cycle et une rotation se fait par des enseignants du niveau ou du cycle considéré.

Option 2 :

Le nombre d'élèves en présentiel est suffisant : l'enseignant de la classe prend en charge son groupe toute la semaine.

Les élèves en distanciel travailleront avec les ressources fournies par le Rectorat et/ou par l'enseignant (plans de travail, exercices auto-correctifs...)

Planning des récréations

Lorsque le temps le permettra, les récréations se dérouleront dans la cour et sur le terrain de sport qui seront séparés en 2 parties. Les espaces permettront d'accueillir 4 groupes maximum. En cas de pluie, les élèves resteront en classe.

Les enfants seront sous la responsabilité de leur enseignant ou de l'enseignant en charge du groupe ainsi que du personnel en mission de service civique.

Horaires des rotations :

9h45- 10h00

10h00- 10h15

10h15- 10h30

Rôle des parents

Avant la reprise, il est nécessaire de :

- rappeler à vos enfants le respect des gestes barrière;
- veiller à ce qu'ils aient tout leur matériel scolaire personnel dès le 1^{er} jour de la reprise (aucun prêt ne sera possible) ;
- tout leur matériel devra rester en classe (pas d'aller-retour des effets scolaires entre l'école et la maison)
- vérifier qu'ils n'apportent pas d'objets personnels ou jouets ;
- prendre la température quotidiennement avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C sinon l'enfant ne doit pas se rendre à l'école) ;
- informer immédiatement l'école et garder l'enfant à la maison en cas de symptômes apparus chez l'enfant ou un membre de la famille.

En cas de symptômes survenus pendant le temps scolaire

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : **toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.**

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Coordonnées utiles

service	téléphone	Mail ou site internet
école	02.62.23.60.14	Mail : ce.9740242V@ac-reunion.fr Blog : https://bloc-note.ac-reunion.fr/stdenis5-ruisseau-blanc/
médecin scolaire	0262 21 16 98	Marianne.Daillie-Favre1@ac-reunion.fr
Info Covid-19		https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Académie		https://www.ac-reunion.fr/

La directrice,

Béatrice RABESAHALA

ECOLE ELEMENTAIRE RUISSEAU BLANC
97 417 LA MONTAGNE
Tél : 0262 23 60 45 Fax : 0262 23 72 98
Courriel : ee.ruisseau@ec-reunion.fr

Livret d'accueil sanitaire EEPU RUISSEAU BLANC – 3 chemin C.O. Manes – 97417 LA MONTAGNE Saint-Denis. Ce document regroupe toutes les informations utiles et indispensables, extraites des documents académiques et nationaux.